

Convention de souscription

Je prends connaissance du fait que la société Touristische Unternehmung Grächen AG a l'intention, ou est poussée à le faire, de procéder à une recapitalisation pour réussir son assainissement. Pour financer cette recapitalisation, une augmentation de capital d'au moins 6 MCHF sera nécessaire. Le Conseil d'administration peut présenter et conclure l'augmentation de capital lors d'une AG extraordinaire, à condition que les déclarations de souscription d'actions permettent d'obtenir au moins 6 MCHF de nouveaux capitaux propres et que les actionnaires approuvent l'augmentation de capital.

Données personnelles

(les actions ne peuvent être émises qu'au nom d'une personne physique ou morale)

Nom/Prénom: _____

Date de naissance: _____

Rue/No.: _____

CP/Lieu: _____

Pays: _____

E-Mail: _____

Numéro de téléphone: _____

se déclare par la présente prêt à soutenir la recapitalisation en participant comme suit :

Dessin de _____ (nombre) certificats pour 1 action à CHF 1'000.00 (+1% droit d'émission)

Si la condition susmentionnée est remplie, la présente convention de souscription vaut également reconnaissance de dette et le/la déclarant(e) s'engage à verser le montant souscrit comme suit sur un compte qui sera communiqué par la société.

- ☐ **Je verserai le montant en une seule fois :**
100% 30 jours après l'envoi du prospectus d'émission et du bulletin de souscription
- ☐ Je verserai le montant en deux tranches :
50% 30 jours après l'envoi du prospectus d'émission et du bulletin de souscription
50% 1 an après la première échéance
- ☐ Je verserai le montant en quatre tranches :
25% 30 jours après l'envoi du prospectus d'émission et du bulletin de souscription
25% 1 an après la première échéance
25% 2 ans après la première échéance
25% 3 ans après la première échéance
- ☐ J'accepte que mon nom soit publié en tant que signataire de cet accord.

Chaque souscription de CHF 5'000.00 donne droit à l'achat d'un abonnement annuel des remontées mécaniques de Grächen, pendant la prévente, au prix de CHF 500.00 pour une durée de 4 ans.

Cette déclaration d'intention engage la personne qui la signe.

Lieu et date: _____ Signature: _____

Cette déclaration doit être envoyée avant le 30 avril 2025* à l'adresse suivante :

Touristische Unternehmung Grächen AG
zämu fer Grechu
Dorfplatz 782
3925 Grächen

*Le conseil d'administration peut prolonger le délai susmentionné.